

manoir et Etienne Arago, représenté à l'ar's, sur le théâtre du Palais-Royal, en septembre 1843. Le *Brelan de troupiers* se compose : 1° du père Gargousse, vieil invalide couvert de gloire et de rhumatismes ; 2° du fils Gargousse, sergent-major dans les chasseurs d'Afrique ; 3° du petit-fils Gargousse, conscript de la classe 1844. Levassor, qui représentait à lui seul la trinité des Gargousse, opéra sa rentrée au théâtre du Palais-Royal, après une absence de cinq années, par cette triple création, qui est restée un de ses triomphes, représentant à lui seul trois générations : le grand-père, le père et le fils ; l'invalide centenaire, le troupier vieilli sous les drapeaux et le conscript. Inutile de dire que tout le succès de la pièce reposait sur lui. Le cachet si différent, si original, et en même temps si vrai, si naturel qu'il savait donner à chacune de ces physionomies, faisait dire à un critique de cette époque que des spectateurs non prévenus auraient eu peine à reconnaître le même acteur dans les trois rôles. La décadence du vieillard était surtout rendue par M. Levassor avec une si complète observation de détails, avec une démarche, une voix et des gestes si réels, que c'était un spectacle pénible, et que, malgré soi, on détournait les yeux. Deux actrices de talent, Mmes Leménil et Dupuis, ne figuraient, dans ce vaudeville resté fameux, que pour donner la réplique à leur camarade, lui laissant accaparer tous les bravos. Cette pièce, restée au répertoire, a souvent servi de début à des acteurs originaux ; mais aucun d'eux n'a pu faire oublier le premier interprète. Le regrettable Lassagne, qui devait exceller plus tard dans les rôles de troupiers aux Variétés, parut pour la première fois devant le public du Palais-Royal, en 1846, sous le costume des trois Gargousse, et vit son audace tentative assez froidement accueillie. La pièce a, d'ailleurs, quelque peu vieilli, et M. Levassor lui-même ne serait pas certain de retrouver, devant le public d'aujourd'hui, les bruyants applaudissements qui saluaient autrefois ses ritournelles chevrotantes.

BRELANDER v. n. ou intr. (bre-lan-dé — rad. *brelan*). Jouer continuellement aux cartes, fréquenter les tripots : *Le marquis de Nielles était un fort pauvre homme, qui avait laissé BRELANDER sa femme à son gré, et qui vivait de ce métier.* (St-Simon.)

BRELANDIER, **IERE** s. m. (bre-lan-dié, iè-re — rad. *brelan*). Personne qui joue continuellement aux cartes, qui fréquente les tripots : *C'est un sale et indigne métier que de tromper ; mais c'est un métier pratiqué de tout temps par ce genre d'hommes que j'appelle des BRELANDIERS.* (La Bruy.)

Je ne souffrirai point qu'on trompe ma maîtresse, qu'elle épouse un joueur, un petit brelandier. Un franc dissipateur. . . .

REGONARD.

Et vous, qui comptiez d'avance Des cornets et de la chance Tirer un ample trésor, Pleurez, brelandier célèbre, Bientôt un bûcher funèbre Va consumer tout votre or.

J.-B. ROUSSEAU.

— Adjectif. : *Nous n'avons pas à nous occuper des brelands impériaux, de cette cour de Claude devenue un tripot, des sénateurs BRELANDIERS, ses seuls courtisans.* (Michol.)

T'ai-je encore décrit la dame brelandière. Qui de joueurs, chez soi, se fait cabaretière ?

BOILEAU.

BRELANDINIER, **IERE** s. (bre-lan-dinié, iè-re — rad. *brelan*). à cause de la table sur laquelle le brelandier fait son étalage. Marchand, marchand qui étale dans les rues. « Vieux mot.

— Fam. Personne lente à faire une chose.

BRELÉE s. f. (bre-lé). Agric. Fourrage d'hiver pour les moutons.

BRELIQUE-BRELOQUE loc. adv. (bre-li-ke-bre-lo-que). Fam. Sans soin, sans ordre, confusément : *C'est un étourdi, qui fait tout BRELIQUE-BRELOQUE.*

BRELLAGE s. m. (brè-la-je — rad. *breller*). Action de brellor.

BRELLE s. f. (brè-le — rad. *breller*). Navig. Chacun des radeaux de bois à flotter, que l'on assemble pour faire un train : *Un train complet se compose de quatre BRELLES.*

BRELLER v. a. ou tr. (brè-le). Navig. Fixer, au moyen de cordages, les poutrelles aux bateaux, ou les madriers aux poutrelles.

BRELOQUE s. f. (bre-lo-ke — étym. très-obscur, à propos de laquelle nous n'allons nous-même hasarder que des conjectures. Le mot *brelouque* a trois acceptions : 1° batterie de tambour pour appeler les militaires aux repas ; 2° incohérence, déraisonnement, dans la locution si connue : *battre la brelouque* ; 3° objets, bijoux de peu de valeur. Mais, de ces trois sens, quel est le primitif ? Là commencent les conjectures. Les syllabes bizarres de ce mot, qui ne vient ni du grec, ni du latin, ni d'ailleurs, ne permettent guère d'y voir autre chose qu'une onomatopée, et, cette hypothèse une fois admise, *brelouque* a son origine toute naturelle dans cette batterie de tambour, saccadée et irrégulière, sans rythme ni harmonie, qui appelle les soldats aux distributions de vivres. Passons maintenant à la deuxième acception. Que, dans les exercices ordinaires, un tambour ne batte pas régulièrement le rappel, la retraite, une mar-

che, etc., qu'il fasse une fausse note, un plaisant de caserne de s'écrier : « On dirait qu'il bat la brelouque ! » De là, ce nom donné à tout discours incohérent, sans liaison et sans suite. Reste la troisième acception, qui peut s'expliquer elle-même par une onomatopée, une imitation du bruit que font les *brelouques* lorsqu'elles sont agitées par le mouvement de la marche. Objets de curiosité de peu de valeur ; se dit plus particulièrement des cachets et autres petits bijoux qu'on attache à une chaîne de montre : *Le premier président était un panier percé qui jetait à tout, et beaucoup en BRELOQUES.* (St-Simon.) *La chaîne de sa montre était ornée d'un énorme paquet de vieilles BRELOQUES.* (Balz.) *C'était l'homme à BRELOQUES et lunettes d'or.* (P. Féval.) *Tenez, j'ai vendu ma montre cent francs, et les BRELOQUES trois cents.* (Alex. Dumas.) Dans ce sens, ce mot s'emploie le plus ordinairement au pluriel.

— Batterie de tambour pour appeler les soldats aux distributions de vivres : *Battre la BRELOQUE. Ce n'est pas à l'heure où l'on bat la BRELOQUE que les soldats s'éloignent du camp.* Dans ce dernier sens, on dit aussi *BATTRE LA BRELOQUE*.

— Fam. *Battre la brelouque*, Par comparaison avec le jeu irrégulier des baguettes qui battent la brelouque, Déraisonner, parler à tort et à travers : *Impossible de causer sérieusement avec lui, il bat toujours LA BRELOQUE. Mais, monsieur, vous battez LA BRELOQUE.* (E. Sue.)

— Syn. *Brelouque, babiole, bagatelle, brimborion, colichet.* V. BABIOLE.

BRELOT s. m. (bre-lo). Pêche. Nom sous lequel, dans la Charente, on désigne le sargue, poisson vorace, que l'on prend facilement à la ligne.

BRELOUX, commune de France (Deux-Sèvres), arrond. et à 14 kilom. de Niort ; pop. aggl. 944 hab. — pop. tot. 2,131 hab. Exploitation de pins pour les constructions hydrauliques. On a récemment découvert dans ce village des antiquités gallo-romaines. Ruines d'un ancien château fort.

BRELUCHE s. f. (bre-lu-che). Comm. Drogue de fil et de laine, que l'on fabriquait autrefois en Normandie. « Tiretaine du Poitou, qu'on ne fabrique plus aujourd'hui. » On dit aussi *BRELUCHE*, s. m.

BREMBATI (Isotta), femme poète italienne, née à Bergame, morte en 1586. Elle parlait plusieurs langues, notamment : le latin, l'italien, le français, l'espagnol, et elle pouvait entrer en lutte avec les meilleurs poètes castillans, tant elle avait une connaissance profonde de ce dernier idiome. En mainte occasion, Isotta Brembati défendit en latin ses propres affaires devant le sénat de Milan. Elle fut célébrée par les beaux esprits de son temps, et épousa Jérôme Grennello. Ses poésies sont dispersées dans plusieurs recueils, entre autres dans *El Tempio di Grolama d'Aragona* (1568) ; dans les *Componimenti poetici*, réunis par Louise Bergalli, etc.

BREMBERG (B.). V. BREENBERG.

BREMBO, rivière du royaume d'Italie, dans la province de Milan ; elle prend sa source au Pizzo Diavolo, baigne Piazza, Ponte-San-Pietro, et se jette dans l'Adda, par la rive gauche, après un cours de 60 kilom. du N. au S. Cette rivière torrentielle est sujette à de fortes crues, qui causent de grands dégâts dans le val Brembano, qu'elle parcourt, et qui tire son nom de ce cours d'eau.

BREME s. f. (brè-me). Ichtyol. Poisson d'eau douce, plus large et plus plat que la carpe : *Le xve siècle raffolait de la BREME, et un vieux proverbe dit : Si tu as une BREME, invite ton ami. La BREME vit en famille, ou plutôt en concubinage antimusulman : chaque BREME femelle entretient quatre ou cinq amoureux.* (Théoph. Silvestre.)

BREME DE MER, nom donné par les pêcheurs au pagel, dans presque tous les ports de France, par suite de la forme aplatie du corps de ce poisson de mer, rappelant un peu celle de la brème d'eau douce.

— Encycl. La brème est un poisson appartenant à la famille des cyprinoides, et dont les caractères sont : corps haut et comprimé ; dorsale petite, sans rayons épineux ; anale très-longue ; bouche petite sans barbillons ; dents pharyngiennes sur un seul rang, comprimées et faiblement crochues. Ce poisson n'était pas connu des anciens. On en observe de nos jours plusieurs espèces : la plus grande et la mieux connue, la *brème commune*, a la taille de la carpe, le corps allongé, la tête petite et courte, les écailles grandes, régulières. La couleur varie selon la nature et la qualité des eaux. En général, le dos présente de légères teintes vertes sur un fond argenté très-brillant, à reflets dorés ou irisés. La nageoire anale est noirâtre ; les autres sont blanches. Au temps du frai, d'avril à juin, le mâle a les écailles couvertes de petits boutons qui disparaissent après la fécondation des œufs. On trouve quelquefois en Allemagne des *brèmes* marquées sur les côtés de petits points rouges ; les individus peu nombreux chez lesquels on remarque cette particularité portent le nom de *chefs des brèmes*. La *brème commune*, comme presque toutes les espèces de la famille des cyprinoides, se nourrit principalement de matières végétales

et de substances organiques en décomposition, plus rarement de vers et d'insectes. Ses ennemis les plus redoutables sont, après l'homme, les entozoaires, les poissons voraces et les oiseaux de proie aquatiques. Elle résiste à ces derniers par sa grande force de natation, et parvient même quelquefois à les noyer en les entraînant au fond de l'eau. La *brème* est répandue dans la plupart des fleuves et des grands lacs de l'Europe. Elle pullule dans toutes les eaux douces des régions septentrionales de notre continent ; on la trouve également dans plusieurs contrées de l'Asie ; elle vit même dans la mer Caspienne et dans toutes les eaux marines dont le degré de salure est peu élevé. Ce poisson multiplie beaucoup : Bloch a compté jusqu'à 137,000 œufs dans le corps d'une *brème* qui ne pesait pas plus de 3 kilogrammes.

Les *brèmes* se réunissent le plus souvent en troupes nombreuses, et dans les pays où elles abondent, leur pêche est très-fructueuse. C'est ainsi qu'en Suisse, dans le lac de Zurich, on en prend quelquefois jusqu'à trois mille d'un seul coup de filet. Ce nombre est souvent dépassé en Suède et dans la Russie septentrionale. La chair de la *brème*, blanche et assez délicate, était jadis fort estimée ; elle l'est beaucoup moins aujourd'hui, et on lui préfère celle de la carpe. Sur les fonds vaseux, cette chair contracte un goût et une odeur désagréables. Au rapport de Pallas, on la sale sur les bords du Volga pour la conserver comme provision d'hiver. Il n'est pas rare de trouver des *brèmes* qui pèsent jusqu'à 10 kilogr., et ont une longueur de 0 m. 50 à 0 m. 60. La pêche se fait à la ligne, et mieux avec des filets ; en hiver, on peut prendre beaucoup de *brèmes* en faisant un trou dans la glace, car ces poissons viennent alors en foule près de l'ouverture pour y trouver une eau plus favorable à la respiration.

La petite *brème*, appelée aussi *hazelin* ou *brème bordelière* (*cyprinus seu abramus blicca*, Lin.) est l'un des plus petits et des plus mauvais poissons de nos rivières. Sa chair est molle et remplie d'arêtes. Corps court, élevé, à dos très-comprimé, verdâtre ; flancs blancs, brillants, comme argentés, ligne latérale formée par une suite de 48 à 50 points bleus très-apparents. Les nageoires sont noirâtres et transparentes, saupoudrées de points noirs. La *brème bordelière* se nourrit d'herbes, d'insectes et de frai. On la prend au petit ver de vase ou au ver rouge.

Les deux espèces de *brèmes* forment le meilleur appât que l'on puisse choisir, en beaucoup d'endroits, pour la pêche du brochet et de la truite au vif.

BREME s. m. (brè-me). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, appelé généralement *bourdon*.

BREME, ville de l'Allemagne du Nord, capitale de la petite république du même nom, située dans une enclave de la province prussienne de Hanovre, sur le Weser, à 75 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans la mer du Nord, et à 111 kilom. de la pleine mer, par 53° 4' de lat. N., et 6° 27' de long. E. ; pop. d'après le recensement de 1862, 66,938 hab.

Brème se divise en vieille ville, sur la rive droite du fleuve ; ville neuve, sur la rive gauche, et faubourg. Ce dernier quartier, séparé de la vieille ville par les fossés des anciennes fortifications, décrit autour de celle-ci un vaste demi-cercle. En face de la vieille ville, de l'autre côté du fleuve, est située la ville neuve, à laquelle on arrive par deux ponts, jetés l'un sur le Weser, l'autre sur un de ses embouchements, qui a la son embranchure, et qu'on appelle le Petit-Weser. Les anciennes fortifications, transformées en jardins et en promenades depuis le commencement de ce siècle, entourent la vieille ville d'une ceinture de verdure, qui encadre admirablement le tableau pittoresque formé par les maisons à tourelles, les édifices élevés et les fleches des églises de l'ancienne cité allemande. La propriété hollandaise de Brème, son air d'aisance et de prospérité, son activité incessante, ne sont pas moins remarquables que les édifices nombreux qui ornent ses places et ses rues, généralement bien percées.

Le territoire de la république de Brème, composé de trois fractions isolées, comprend une étendue totale de 275 kilom. carr., divisée en douze paroisses qui renferment deux villes, un bourg et cinquante-huit villages ou hameaux. Le massif principal, entouré en grande partie par la province prussienne de Hanovre, est borné à l'O. par le grand-duché d'Oldenbourg ; les deux autres fractions sont enclavées dans le cercle prussien de Stade. La population de cet Etat est de 98,467 hab., parmi lesquels on compte 2,512 catholiques et 187 israélites ; le reste appartient aux deux cultes protestants.

— *Navigation, commerce et industrie.* La ville de Brème, située au point où commence le Weser inférieur, là où le flux et le reflux sont encore faiblement sensibles, n'est accessible qu'aux bâtiments d'un faible tonnage, comme il était d'usage d'en construire autrefois ; la plus grande partie des navires sont obligés de jeter l'ancre au-dessous de la ville. Au commencement du xviie siècle, on créa le port de Vegesack ; mais bientôt les proportions toujours plus grandes données à la construction des navires firent reconnaître la nécessité d'ouvrir un nouveau port à

Bremerhaven, dont la fondation date de 1827. Cette création nouvelle, terminée en 1830, a considérablement favorisé le grand développement de l'activité maritime de cette ville, dont l'importance commerciale ne le cède, en Allemagne, qu'à Hambourg, et qui sert d'intermédiaire pour le commerce du Zollverein et de l'Autriche avec la plupart des Etats de l'Europe et des pays transatlantiques. Les relations commerciales les plus importantes de Brème sont celles que cette ville entretient avec les Etats-Unis, les Antilles, l'Amérique du Sud, les Indes orientales et la Chine. On peut évaluer à mille le nombre des armateurs, négociants ou commerçants en gros de ce grand centre de commerce.

Le puissant essor qu'a pris le commerce maritime de Brème doit être attribué aux transports lucratifs des émigrants allemands. C'est, en effet, le principal port d'émigration du continent, et cette préférence a été le résultat des établissements avantageux qu'on y a fondés, et des excellentes lois qu'on y a promulguées pour la protection des émigrants. Dans la période de 1836 à 1856, 599,803 personnes furent transportées par les armateurs de Brème, et, de 1856 à 1861, 177,964 autres individus suivirent, de sorte qu'en trente ans 777,497 émigrants ont passé par cette ville. Les navires, ayant ainsi un fret au départ, pouvaient, à bas prix, se charger des tabacs, sucres, cafés et autres produits que l'Amérique envoie en Europe, et que Brème peut ainsi vendre à de meilleures conditions que beaucoup d'autres ports. Les bénéfices considérables faits par les armateurs ont contribué à augmenter l'effectif de la marine marchande en favorisant la construction des navires. En 1841, les Brémois possédaient 210 navires jaugeant 59,720 tonneaux ; en 1861, 253 navires jaugeant 165,736 tonneaux. Par conséquent, depuis vingt ans, la marine de Brème a plus que doublé, puisque la capacité moyenne des navires était de 284 tonneaux en 1841, et que, en 1861, elle s'élevait à 656 tonneaux.

Le mouvement commercial de Brème a atteint en 1860 une valeur de 575 millions de francs ; en 1861, il est tombé, par suite de la déplorable guerre civile des Etats-Unis, à 508 millions ; ce chiffre comprend l'importation pour 265 millions de francs, et l'exportation pour 243 millions. Parmi les principales denrées importées, mentionnons : les tabacs, 43,278,237 kilogr. ; le coton, 25,548,249 kilogr. ; le riz, 29,657,551 kilogr. Quant au mouvement de la navigation de cette petite république, il a été, en 1861, à l'entrée, de 3,161 navires (580,284 tonneaux) ; à la sortie, de 3,473 navires (598,378 tonneaux). L'activité industrielle de Brème répond à ce grand mouvement maritime ; elle a pour objet principal la construction même des navires, à laquelle sont consacrés de nombreux chantiers ; la fabrication des accessoires de la navigation, tels que cordages, voilures, agrès, poulies, etc. ; elle consiste encore en fabrication d'objets destinés à l'exportation maritime, comme machines et moulins à vapeur ; en distillation de genièvre, en fabrication de différentes sortes de bière, mais surtout en fabriques de cigares, qui n'occupent pas moins de 4,000 ouvriers.

— *Organisation politique, budget.* Le gouvernement de l'Etat de Brème est républicain ; la constitution qui le régit actuellement est en vigueur depuis la loi du 21 février 1854. Le pouvoir est partagé entre le sénat et la bourgeoisie ; la justice est exercée par des tribunaux qui n'ont aucune attribution administrative. Le sénat se compose de 18 membres, dont 10 au moins doivent être des juristes et 5 des négociants ; ils sont élus à vie et choisis par le sénat parmi les candidats que lui présente la chambre bourgeoise. Deux des membres du sénat ont le titre de bourgmestres et sont élus pour quatre ans par ce corps. Tous les deux ans, l'un d'eux se retire et ne peut être réélu que deux ans après. Chacun des bourgmestres est à son tour, et toujours pour un an, président du sénat, dont il dirige les travaux.

La chambre bourgeoise, ou la bourgeoisie, se compose de 150 membres : 16 sont élus par la classe lettrée ; 48, par les négociants ; 24, par les industriels, et 48, par les autres citoyens de Brème, qui sont subdivisés pour cette élection en trois sections censitaires : dans la première figurent les personnes ayant 500 thalers (1,875 fr.) de revenu ; dans la seconde, celles dont les revenus sont de 250 à 500 thalers (937 fr. à 1,875 fr.) ; et dans la troisième, celles dont les revenus restent au-dessous de ce chiffre. La ville de Bremerhaven élit 6 membres, ainsi que celle de Vegesack 6, et les campagnes nomment les 20 autres membres de la bourgeoisie.

Le concours des deux chambres est nécessaire pour la plupart des actes gouvernementaux ; mais le sénat exerce seul le pouvoir exécutif, dirige et surveille l'ensemble des affaires. L'administration des propriétés de l'Etat, la dette publique, la perception de l'impôt sont sous la surveillance et le contrôle d'un comité, dit des *finances* (*finanz-deputation*), composé de 4 membres du sénat et de 12 membres de la bourgeoisie.

D'après les évaluations faites pour 1862, les revenus ordinaires s'élevaient à 5,143,668 fr., et les recettes extraordinaires à 672,228 fr. ; les dépenses ordinaires sont de 5,376,248 fr., et les dépenses extraordinaires, de 1,567,984 fr. La dette publique s'élevait, au 31 décembre